

Des thèmes variés, destinés à renforcer les connaissances et les interventions de la PCi

Autor(en): **Mathey, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **54 (2007)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-370639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONGRÈS DE L'ASOPC À LA RAMA DU 22 MAI 2007

Des thèmes variés, destinés à renforcer les connaissances et les interventions de la PCI

Présentés notamment par Jérôme Frachebourg, directeur de l'ECA Vaud, Jean-Michel Landert, col EMG et Pierre-André Haas, chef de la division PCI auprès du SSCM à Gollion. Le soussigné «jouant le rôle de médiateur» lors du forum. Petit bémol pourtant pour les organisateurs, alors que ceux-ci pensaient réunir une quarantaine de participants, 22 personnes étaient présentes en provenance de deux cantons (VD et VS). Les mêmes thèmes ont été traités, à quelques jours d'intervalle, à Lucerne.

RENÉ MATHEY

C'est la première fois que le soussigné et l'USPC étaient invités à participer activement à ce genre de congrès. On le doit à Marc-André Marchand, président de l'ASOPC et à Jean-Marc Rudaz, instructeur à la RAMA et co-organisateur, qu'ils en soient remerciés tant le plaisir fut grand de partager, d'échanger des informations et, surtout, d'apprendre et de mieux comprendre les attentes de ces hommes et de ces femmes qui se dévouent pour faire évoluer l'institution et le partenariat. Ce qui finalement ne peut que renforcer l'idée que la création d'une Fédération suisse de la protection civile était justifiée et qui est une réalité depuis le 25 août de cette année. On ajoutera encore que ces «forces et connaissances techniques» seront un des chevaux de bataille de la nouvelle Fédération et que le prochain congrès de trois jours (28 au 30 avril 2008) est déjà au programme des activités.

La menace des tremblements de terre

Présenté par Jérôme Frachebourg et fort bien documenté, l'exposé évoque les risques, les dangers sismiques encourus en Suisse et le rôle de l'ECA, tout en soulignant que l'établissement ne couvre pas les dégâts liés aux tremblements de terre. Ceux-ci ne sont pas négligeables dans certaines régions (notamment Bâle et Valais). Signalons d'ailleurs que le Service sismologique de la Confédération a été présent lors de plusieurs manifestations (par exemple Foire de Martigny) en présentant un stand impressionnant, assorti de la «maison qui bouge». Ainsi, il ne peut qu'encourager le partenariat et évoque l'importance du travail de planification effectué avec le SSCM. Dans ce domaine particulier, la prévention est d'une importance capitale.

L'engagement de l'armée en cas de catastrophes

Il appartenait ensuite au col EMG Jean-Michel Landert, Of sup adjt rég ter 1, de présenter les missions, les moyens et l'expérience acquise par les troupes de sauvetage en Suisse et à l'étranger. Les responsabilités, tout comme les demandes d'engagement, font

l'objet d'une discussion. Il en ressort que la coordination et la collaboration entre l'armée et la sécurité civile est reconnue, voire souhaitée. Que leurs actions peuvent être complémentaires.

Mais il faut savoir aussi que l'engagement de l'armée est souvent une décision politique et que dans certains cas, le démantèlement opéré par certains cantons au niveau des effectifs de la protection civile oblige à la mobilisation des militaires. Ceci soulevant une vive réaction de l'auditoire. Cette réaction peut se comprendre, mais elle souligne qu'il s'agit bien là d'un des effets «pervers» de la cantonalisation voulue par la Loi sur la protection de la population. Comme le dit l'adage: «Chacun est égal devant la loi, mais certains plus que d'autres...»

Cet exposé, tout comme le précédent (ainsi que le résultat des travaux de groupe), démontre bien la nécessité absolue d'une authentique coordination des moyens à engager lors de catastrophes, avec à la clé un partenariat bien compris, ainsi qu'une vision claire des situations à risques. Après tout, on le voit avec le dérèglement climatique (ou un événement tel que Tchernobyl), les catastrophes ne s'arrêtent pas aux frontières, fussent-elles cantonales!

Bases légales (art. 27, 33 et 36)

Ces thèmes centraux sont présentés par le Lt col Pierre-André Haas, chef de la division PCI au SSCM. Un débat interactif a permis à chacun d'exposer ses idées, de faire ressortir les lacunes et les particularités de l'application des différents articles, 27, 33 et 36, dans les différents cantons et régions.

Suite à l'exposé, un forum de discussions s'organise autour d'une table ronde. Le soussigné anime le débat entre les participants et l'auditoire. Le résultat des débats est préparé dans le cadre d'un groupe de travail.

Tout d'abord, le groupe de travail regrette que seulement deux cantons romands soient représentés dans l'assemblée (Vaud et Valais). De ce fait, l'échange d'expériences lié à ces articles, tout en étant consistant, manque de diversité. Pourtant, on remarque que chacun regrette le manque de cohésion non seule-

ment entre les cantons mais aussi entre les régions vaudoises, ce qui peut paraître étonnant, voire paradoxal.

Le débat, lors du forum, évoque bien la liberté que certains prennent à libeller la teneur des cours. Ils profitent ainsi d'une tolérance qui doit être aujourd'hui maîtrisée par le SSCM. Certaines régions, respectueuses des conditions, se plaignent de ce manque d'équité.

Le groupe de travail estime que la logique voudrait que le système de milice concède le même nombre de jours de service à la protection civile qu'à l'armée, mettant ainsi les deux entités miliciennes à égalité. Le nombre de jours de formation fixé par l'art. 36 doit être plus souple ou alors plus large pour l'instruction des avertis (augmentation du nombre de jours).

Il n'en est pas de même pour les cadres dont on pourrait différencier le nombre de jours en fonction du grade ou de la spécialité. Quant à l'art. 27, il conviendrait d'en préciser les contours, voire d'en limiter les actions.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le sujet, ce qui fait dire aux organisateurs que le temps imparti pour ce débat était insuffisant. Les discussions montrent bien aussi que des décisions doivent être prises au niveau national, qu'elles doivent être appliquées à la lettre sous le contrôle des cantons. La situation actuelle ne convient visiblement à personne.

Un autre groupe de travail s'attaque à la problématique liée aux équipements et au matériel dans le but de collecter les remarques, les idées et d'établir des propositions sur la coordination et la centralisation des achats. Ainsi, le groupe évoque l'idée que les organisations régionales puissent mettre à disposition le matériel qu'elles ont en surplus. Le team propose de créer une plaque tournante pour ce matériel. Selon les risques, voire les menaces, certaines régions pourraient disposer de moyens supplémentaires rapidement. Il apparaît évident, pour des questions d'instruction, qu'il y ait une unité du matériel. Cette base vise aussi à coordonner et centraliser les achats. Elle disposerait d'un catalogue de prestations (véhicules, matériel d'engagement, de bureau, d'équipements et d'habillement) dans le but de rechercher une unification et d'abaisser les coûts.

On ressent une volonté d'unifier, de coordonner des moyens quelquefois mal utilisés. Une cohésion doit être développée au sein des cantons et des régions pour rendre les actions plus optimales. La lourdeur de certaines administrations pèse fortement l'engagement des moyens.

Thèmes du séminaire 2008

Le but du groupe est de proposer des thèmes de travail qui seront développés dans le cadre de workshops en relation avec la protection civile et la protection de la population.

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES



Jérôme Frachebourg estime que la prévention dans le domaine des risques sismiques est primordiale.

La relation et discipline entre la jeune milice et la direction des services, voire des cadres. On pourrait Inviter un psychologue qui évoque les difficultés que rencontrent certains jeunes à dialoguer avec une quelconque autorité. Ou encore, organiser des jeux de rôles qui mettent en évidence cette problématique. Apporter aux enseignants des méthodes de travail qui augmentent la compréhension entre les générations.

Contacts et relations

Composer un groupe de discussions au niveau de l'ASOPC qui établit un contact permanent et direct entre la protection civile et les politiques. Ceci permettant de créer un contact efficace entre les parties. Cette équipe doit convaincre les politiques de nos besoins par des exposés, des visites et organiser des rencontres pluridisciplinaires au niveau de la Protopop. Les missions de cette commission peuvent être définies dans le cadre du séminaire à prévoir.

Développement de l'instruction

Le groupe de travail souhaite développer lors du futur séminaire les besoins qu'ont les régions, les cantons, voire les partenaires au niveau de l'instruction. Chaque organisation prépare avec soin l'instruction qu'elle va diffuser aux astreints, selon les besoins et les risques. Beaucoup d'énergie est dépensée dans cette action. Un échange, un partage peut se développer entre les personnes, rentabilisant ainsi les efforts.

Le team propose qu'une base soit organisée, celle-ci collecte, recherche et met à disposition des cadres, les moyens didactiques, les documents d'instruction, des scénarios d'exercices, etc., ceci permettant une uniformisation de l'enseignement.

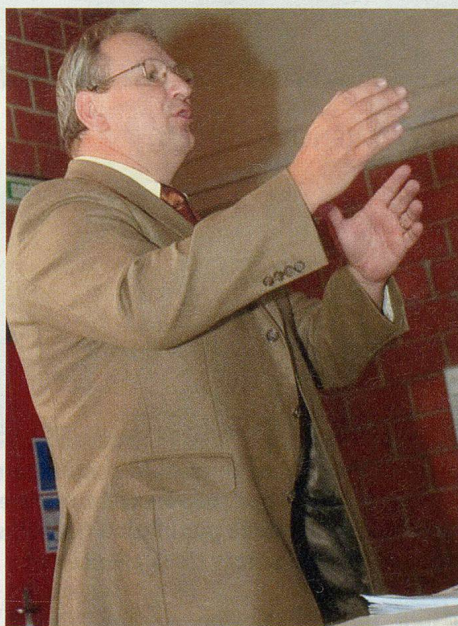
PCi et partenaires

Ce groupe devrait exprimer ses attentes envers l'instruction (centre de compétences).

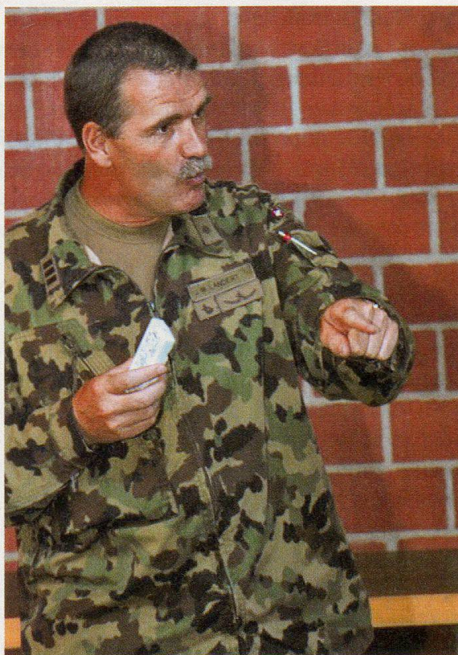
Etablir une liste des lacunes et des améliorations qui sont souhaitables dans l'instruction des miliciens. Proposer des méthodes pour développer la synergie entre les partenaires. Pour améliorer les relations liées au partenariat, le groupe propose d'intégrer les partenaires dans les Ecoles de formation (EFB) sous différentes formes :

- Des exposés, des conférences.
- Présentation des organisations et des moyens.
- Attentes des partenaires.
- Collaboration dans le cadre des exercices, voire de l'instruction.

Selon le groupe, ces différentes propositions permettent d'améliorer la relation entre les partenaires, de mieux comprendre les bases de la protection de la population et son utilité. Cette collaboration développe aussi l'in-



P.-A. Haas développe les particularités des art. 27, 33 et 36.



J.-M. Landert, col EMG, expose les moyens et l'expérience des troupes de sauvetage.

térêt de nos jeunes astreints par une prise de conscience sur le rôle que joue la protection civile aujourd'hui. Le groupe de travail conclut par cette formule: *Se connaître, se reconnaître!*

L'instruction en cause

Le groupe de travail relate ici les lacunes qu'il a répertoriées dans l'instruction, il propose une série de mesures pour y remédier:

- Le *recrutement* des astreints n'est pas fait d'une façon optimale. L'incorporation des recrues devrait faire l'objet de plus d'attention et les régions devraient être consultées sur leurs besoins.
- Les régions, les cadres de celles-ci n'ont pas suivi le perfectionnement nécessaire à l'enseignement du CPR.
- Du côté du matériel technique, les soldats nouvellement incorporés n'ont pas acquis l'instruction technique de leur domaine. Cette formation doit être instruite de façon plus stricte en intensifiant les phases d'exercices dans les EFB. Les thèmes «appui police – logistique» ne sont même pas instruits à ce jour.

Propositions et améliorations

Sur demande des régions, un *instructeur* du SSCM peut conseiller les sof et of de milice dans le cadre des CC et CR, ceci permettant de remettre la formation à niveau tant pour la technique que dans le domaine de la conduite.

Toujours selon le groupe de travail, l'*instruction* devrait être mieux ciblée et adaptée aux situations réelles et actuelles. L'instruction doit réévaluer sa méthodologie et la rendre moderne. Les cours, selon le team, sont trop théoriques et doivent être adaptés au terrain. Les instructeurs du SSCM n'ont d'ailleurs certainement pas assez d'expérience à l'engagement.

Il est à noter que la présence du C de l'instruction du canton de Vaud, Patrick Sauty, dans ce groupe de réflexion est une opportunité. Il peut ainsi prendre en compte ces remarques. Le message apporté lors de cette présentation montre bien, une fois de plus, la volonté de s'améliorer, de se perfectionner. L'engagement de plus en plus fréquent de nos unités prouve bien que nos effectifs doivent recevoir une instruction optimale, moderne et motivante. Ce défi est maintenant relevé.

Conclusions

L'utilité de (ces) congrès n'est plus à démontrer. Non seulement ils correspondent à un des buts de l'association, mais encore ils montrent la volonté de renforcer l'acquisition de connaissances toujours plus pointues qui correspondent aux défis de notre temps. Ils doivent aussi prouver aux absents qu'ils sont porteurs de messages importants pour notre protection civile et qu'ils sont des outils d'influence. □